

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 JUIN 1875.

Crédit spécial de 800,000 francs au Ministère des Finances ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS,

Le projet de loi soumis aux délibérations de la Chambre a pour objet d'ouvrir au Ministère des Finances un crédit de 800,000 francs, destiné à subvenir aux frais de mise en valeur des terrains domaniaux dont la vente est décidée.

Ce crédit n'est, à proprement parler, qu'une avance de fonds; la plus value des terrains compensera nécessairement de beaucoup la dépense effectuée à ce sujet.

La commission approuvant le projet a l'honneur de proposer à la Chambre le vote de la loi.

Le Rapporteur,

L. LEFEBVRE.

Le Président,

P. TACK.

(1) Projet de loi, n° 198.

(2) La commission était composée de MM. TACK, *président*, LEFEBVRE, DE CLERCQ, PETY DE THOZÉE, DE SNET, LÉON VISART et DELAET.